



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040

Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Aux membres de l'Assemblée nationale

MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ **Une action d'envergure**

Québec, le 29 avril 2008

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2002, l'adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a soulevé l'espoir de la population québécoise : l'Assemblée donnait au gouvernement les outils législatifs et institutionnels de base pour avancer vers un Québec sans pauvreté, riche de tout son monde.

Cinq ans après la mise en vigueur de cette loi, c'est la déception. Si quelques mesures bien placées ont pu améliorer pour la peine les conditions de vie des familles les plus en difficulté, elles ne leur ont cependant pas permis de sortir de la pauvreté, tandis que les conditions des personnes seules et des couples sans enfants se sont continuellement détériorées.

C'est une énorme mobilisation populaire qui a mené à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Pour ceux et celles d'entre vous qui êtes moins familiers avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté, rappelons que c'est une coalition qui s'est formée en 1998 avec l'idée qu'il fallait plus que des réformes à la pièce pour éliminer la pauvreté : il fallait une loi-cadre. Le Collectif a rassemblé les forces vives du Québec pour affirmer que la pauvreté est un obstacle à la réalisation des droits humains et que son élimination doit être une priorité de la société québécoise. La proposition de loi qu'il a présentée en 2000 a été écrite avec des milliers de citoyenNEs, dont un grand nombre vivaient la pauvreté.

La loi votée par l'Assemblée donne une cible au gouvernement : faire du Québec, d'ici 2013, une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Les progrès sont trop lents pour soutenir l'espoir que la population a mis dans la loi. Les mesures prises en vertu de la loi ne sont pas à la hauteur de ses exigences.

Nous vous présentons aujourd'hui **MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté**. Plusieurs d'entre vous ont entendu parler de cette campagne qui est en cours depuis novembre 2007. Elle propose d'agir, maintenant et fermement, dans trois champs indissociables pour éliminer la pauvreté :

Assurer des services publics universels, accessibles et de qualité;

Décréter un taux de salaire minimum qui permette à unE travailleurE à temps plein de sortir de la pauvreté; en 2007, cela voulait dire 10,16 \$/heure, en 2008 10,43 \$/heure;

Garantir des protections publiques qui procurent à toute personne des conditions de santé et de dignité; selon la mesure du panier de consommation, en 2007, c'est 13 267 \$/an; et 13 472 \$ en 2008.

Ces demandes touchent la question des cibles de revenus et de la prestation minimale que le ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* devra recommander dans la foulée de l'avis que donnera le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les parlementaires, de prêter une oreille attentive aux citoyenNEs et aux associations qui iront vous trouver dans le cadre de cette campagne et d'échanger avec eux et elles sur la pertinence et la faisabilité de ces propositions. Comme pour la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité, il s'agit d'un débat non partisan, qui touche le projet de société des QuébécoisES. C'est vous qui recevrez ces demandes lorsqu'elles seront déposées à l'Assemblée nationale à l'issue de cette campagne, et c'est à vous qu'il appartiendra d'inspirer au gouvernement l'élan et le soutien pour leur donner des suites favorables.

« Vivre la pauvreté », disait une personne elle-même en situation de pauvreté, « c'est comme être dans un escalier roulant qui descend et se faire dire par des gens qui sont dans un escalier roulant qui monte : "Montez, mais montez donc!" Au lieu de dire de monter à des personnes qui sont dans un escalier roulant qui descend, changez donc les escaliers! »

Le mot clé, par les temps qui courent, est la prospérité. La prospérité accélère le rythme de l'escalier roulant qui monte. Les gains de richesse n'ont pas traversé la barrière des escaliers roulants. Les plus riches s'enrichissent, les plus pauvres s'appauvrissent et sont repoussés dans l'escalier roulant qui descend. Dans l'exclusion. La course à la prospérité, si elle n'est pas accompagnée de dispositifs de partage, génère l'iniquité.

Rappelons-nous que le Québec a signé le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Ce faisant, il s'est engagé à prendre les mesures appropriées pour assurer à ses citoyenNEs la réalisation de leur droit à un niveau de vie suffisant ainsi qu'à une amélioration constante de leurs conditions d'existence. Dans les mots d'aujourd'hui, cela veut dire chercher un développement durable.

On nous oppose des obstacles : les bouleversements économiques en cours, la recherche du bien-être personnel, les inquiétudes sur la mondialisation, les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté, l'idéologie du mérite et du « Quand on veut, on peut », les moyens soi-disant limités de l'État. Des milliers de QuébécoisES partagent cependant la volonté de refaire le pacte social et fiscal pour vivre dans la justice, la solidarité et l'égalité avec leurs concitoyenNEs. Serez-vous du nombre? Représenterez-vous à l'Assemblée ce courant citoyen?

Nous vous invitons à y réfléchir et à en débattre avec la population.



Louise Foisy, présidente
Au nom du Collectif pour un Québec sans pauvreté